

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
18 décembre 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Shawn Crossman, maire adjoint
Monique LeBlanc, conseiller
Charles Léger, conseiller
Daniel Bourgeois, conseiller

Bryan Butler, conseiller (Webex)
Dave Steeves, conseiller
Susan Edgett, conseillère
Paul Richard, conseiller (Webex)

ABSENTS

Paulette Thériault, conseillère
Marty Kingston, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs, et directrice générale par intérim, Services communautaires
Chuck Savoie, directeur, soutien aux services de police, et directeur général par intérim, Services de protection
France Levesque-Ouellette, directrice, Affaires juridiques
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Benoit Jollette, surintendant, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC
Conrad Landry, chef des pompiers
Dylan Geldart, urbaniste
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
René Lagacé, directeur, Ingénierie

DÉLÉGUÉ

Steve Schaller, Hive Engineering

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 18 décembre 2023 sous réserve des modifications suivantes :

- Ajout d'un exposé de deux minutes présenté par Marc Belliveau au nom du Comité directeur des sans-abri.
- Déplacement du point 12.4 (Avis de motion) pour qu'il soit abordé après le point 10.3 (Résultats de l'évaluation de la qualité de l'air dans le secteur nord).

Proposée par le conseiller Steeves
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

3.

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 Empiètement – 759, rue Main

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise la Ville à conclure une entente d'empiètement avec DuParc Real-Estate Group Inc., propriétaire enregistré de la propriété située

au 759, rue Main et portant le numéro d'identification de parcelle (NID) 00687830 de Service Nouveau-Brunswick, afin d'autoriser, sous réserve des modalités et des conditions décrites dans l'entente d'empiètement, l'installation et l'empiètement de deux panneaux d'enseigne lumineux, soit une enseigne-bannière et une enseigne en relief, au-dessus du trottoir et de l'emprise de la rue de la Ville, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ladite entente d'empiètement et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le maire adjoint Crossman
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

6. EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

Autres présentations

2 minutes

Présentation : Énoncé du Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton (CDSGM) – Marc Belliveau

Marc Belliveau fait une déclaration au nom du CDSAGM, en dressant la liste des noms de 55 personnes de la communauté des itinérants du Grand Moncton qui sont décédées cette année.

Le Conseil municipal demande une minute de silence en hommage à ces personnes.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 Mise à jour – GRC – Surintendant Benoit Jollette, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jollette, surintendant, remercie Marc Belliveau de son travail auprès de la population vulnérable et enchaîne avec un compte rendu sur les activités de la GRC.

Services de police communautaires

Événement « Struff a Cruiser » – Des membres de la GRC ont participé à cette campagne de collecte d'aliments : ils ont pu recueillir plus de 136 kilogrammes (300 livres) de produits alimentaires et 1 200 \$ de dons pour le Centre d'alimentation communautaire Peter McKee.

Le 12 décembre, Benoit Jollette et Charles Savoie ont pu présenter, à la réunion du conseil d'administration de DMCI, un exposé sur la surveillance policière dans le secteur du centre-ville. Des membres de la GRC ont pu répondre à leurs inquiétudes et discuter de solutions pour la sécurité et la sûreté du centre-ville.

Le 15 décembre, la GRC a souligné le 150^e anniversaire de son existence à l'occasion du bal régimentaire qui a eu lieu à l'hôtel Delta Beauséjour.

Benoit Jollette profite de l'occasion pour répondre à la question de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, à propos des pouvoirs rehaussés à attribuer aux agents de la sécurité communautaire dans la mise en application des lois et des arrêtés municipaux. Il y a des risques lorsqu'on rehausse les pouvoirs des agents qui n'ont pas le matériel ni la formation policière officielle voulus. Afin d'instituer un programme qui permettrait de donner aux agents des pouvoirs rehaussés, il faut que la municipalité, l'administration policière locale, le ministère et la GRC concluent un accord sur la réalisation de ce programme. Dans ce genre d'accord, la principale difficulté porte sur l'orientation et la supervision du programme, de même que sur les normes, la formation, le matériel et le calendrier. Ce type de programme, qui a été établi dans d'autres administrations, est envisageable.

M. Jollette conclut son exposé en remerciant la Ville de Moncton et le Conseil municipal de leur collaboration cette année.

Pour répondre à une question de Daniel Bourgeois, Benoit Jollette fait savoir que l'on s'attend à ce que les résultats de la mesure des indicateurs de rendement clés de l'étude des services de police soient prêts en février.

.

7.

QUESTIONS D'URBANISME7.1 **Présentation publique** – Rezonage du NID 01100726 donnant sur le chemin Whitfield Trites (vinerie) – Bill Budd

Bill Budd présente un exposé en format PowerPoint sur la demande déposée par Trace Planning and Design au nom du propriétaire foncier du 30, chemin Whitfield Trites, portant le NID 1100726, afin de modifier le Plan municipal et de rezoner la propriété. Le demandeur propose de redésigner la propriété pour passer de la zone NH (Quartier) et de la zone RR (Zone résidentielle rurale) à la zone MHT (Zone touristique de la Côte magnétique) et pour rezoner le terrain afin de passer de la zone R2 (Zone d'habitations bifamiliales) et de la zone RR-1 (Zone résidentielle rurale) à la zone TR (Zone touristique et récréative).

Le rezonage permettra d'aménager des établissements de détail et de loisirs sur le domaine de la Pioneer Estates Winery. On pourra ainsi accueillir les visiteurs à l'occasion de séances de dégustation de vin en intérieur et en plein air, vendre des vins et organiser d'importants événements comme des mariages et des assemblées d'entreprises. Ce projet d'aménagement prévoit une nouvelle terrasse en plein air, une zone de stationnement et une section de stationnement temporaire en cas de débordement.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec les modifications du Plan municipal, soit l'arrêté Z-122.4, et de l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.13 et :

1. que le Conseil confirme la date de l'audience publique, prévue le 5 février 2024.

La modification du Plan municipal et le rezonage, s'ils sont approuvés, doivent faire l'objet d'une résolution assortie, entre autres, des conditions suivantes :

1. Tous les aménagements conformes à cette convention doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement.
2. L'herbe doit être coupée régulièrement dans l'aire de stationnement auxiliaire.
3. Nulle disposition de la présente ne doit interdire ou limiter, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.
4. Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis dans l'annexe B.

Proposée par la conseillère LeBlanc

Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

7.2 Lotissement MJ Realty (compensation financière) – Bill Budd

Bill Budd présente un exposé en format PowerPoint dans lequel il donne les détails de l'obligation de compensation financière des terrains d'utilité publique selon l'Arrêté sur le lotissement.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton demande une compensation financière de 1 716,88 \$ en contrepartie du terrain d'utilité publique pour l'aménagement du lotissement Richard.

Proposée par le conseiller Steeves

Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

8.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, fait une déclaration sur la récente décision liée à la bougie de la ménorah et à la crèche de Noël devant l'hôtel de ville. Daniel Bourgeois parle des cinq leçons apprises : il estime que le Conseil municipal a tiré les enseignements de ce problème :

1. Assouplir les règles pour résoudre les problèmes épineux, en menant des discussions avant de prendre des décisions.
2. Prendre le temps qu'il faut pour rendre des décisions éclairées et se préparer.
3. S'assurer que le Conseil municipal, et non le personnel de la Ville, prend les décisions politiques épineuses.
4. Ratifier toutes les décisions dans des tribunes publiques, sauf si les lois provinciales interdisent expressément de le faire.
5. Bien communiquer.

Daniel Bourgeois espère que le Conseil municipal améliorera son processus décisionnel.

**9.
RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS**

9.1 Recommandation(s) – Séance à huis clos – le 11 décembre 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la radiation de 363 321,35 \$ des comptes clients pour la période de 2020 à 2022.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la stratégie du Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires et :

que le pouvoir d’attribuer des fonds aux demandeurs retenus dans le cadre du Programme de subventions pour le bien-être des jeunes et des familles de Codiak et du Programme de soutien pluriannuel aux jeunes et aux familles, soit délégué au comité de sélection composé de membres du personnel de la Ville de Moncton, de la Ville de Dieppe et de la Ville de Riverview ;

que l’Administration donne au Conseil des mises à jour semestrielles sur le programme et les progrès dans la réalisation des initiatives établies.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la conclusion d’un accord de licence d’une durée d’un an (du 24 novembre 2023 au 23 novembre 2024) entre la Ville de Moncton et Salvus Clinic Inc. pour le stationnement et l’entreposage du véhicule de la Clinique mobile Salvus dans l’installation située au 120, boulevard Assomption, à Moncton, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit accord de licence, ainsi que tous les documents nécessaires pour y donner effet, et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

Il est résolu que le Conseil municipal de Moncton devienne membre de l’Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) et qu’il appuie la fusion proposée de l’Association des cités du Nouveau-Brunswick et de l’UMNB, tel qu’il est indiqué dans le document de proposition 2023 de l’UMNB, jusqu’en 2025.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le maire adjoint Crossman

MOTION ADOPTÉE

9.2 Recommandation(s) – Comité plénier – le 18 décembre 2023 (si nécessaire)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la Politique proposée sur l’interdiction de stationner la nuit en hiver.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton n’aille pas de l’avant avec un plan visant à éliminer toutes les lacunes en matière de services pour les trottoirs et les lampadaires.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

**Contre : Conseiller Bourgeois
Conseiller Butler**

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve les recommandations de l’Administration à propos du processus d’attribution des subventions à partir de l’exercice budgétaire 2025 et demande à l’Administration d’élaborer le mandat et la structure de

gouvernance d'un comité indépendant d'évaluation des subventions et de mettre à jour en conséquence la Politique de la Ville sur l'administration et l'évaluation annuelle des subventions communautaires, à resoumettre au Conseil municipal pour approbation définitive à une date ultérieure.

Proposée par le conseiller Steeves
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

10.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 **Audience publique** – Budget 2024 de la Zone d'amélioration des affaires du centre-ville (aucune objection)

Dawn Arnold, mairesse, ouvre l'audience publique et demande si des opposants ou des proposants souhaitent s'exprimer sur cette question.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve, pour 2023, le prélèvement proposé pour Downtown Moncton Centre-ville Inc., soit la somme de 955 260 \$.

Que, dans le budget proposé publié, le taux de prélèvement spécial de 2023 soit fixé à 0,16 par tranche de 100 \$ de l'évaluation foncière, d'après les données projetées pour les évaluations foncières de 2023.

Que le Conseil municipal de Moncton soumette à une première lecture l'Arrêté A-1002.23.

Proposée par le maire adjoint Crossman
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

10.2 **Fermeture de routes aux fins de rezonage** – Rues futures non construites donnant sur la promenade McLaughlin

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton applique la procédure d'arrêt et de fermeture des rues inactives futures non construites (avenue Marquette et promenade Ashworth);

1. Que le Conseil procède à la première lecture de l'Arrêté concernant la fermeture de routes, soit l'arrêté T-221.4;
2. Que la date de l'audience publique soit fixée au 15 janvier 2024.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

10.3 **Résultats de l'évaluation de la qualité de l'air dans le secteur nord** – Tim Moerman et Steve Schaller, Hive Engineering

Tim Moerman donne de l'information générale sur le lancement de l'expertise de la qualité de l'air dans la collectivité du secteur nord; cette expertise a consisté à faire appel à un cabinet-conseil en génie pour mener l'évaluation de la qualité de l'air et des analyses dans les zones préoccupantes cernées dans le secteur nord de Moncton.

Pour réaliser cette étude, on a fait appel à Hive Engineering (Hive), qui a fait le nécessaire pour mener l'évaluation de la qualité de l'air dans les cas où les résidents du secteur ont déposé un nombre considérable de plaintes sur les odeurs nauséabondes. On a analysé la qualité de l'air pour détecter les substances qui pourraient donner lieu aux odeurs nauséabondes déjà signalées (par exemple les eaux usées pour les odeurs fécales et les odeurs de combustion et de produits chimiques) et on les a comparées aux lignes de conduite pour les concentrations maximales admissibles. Afin de donner suite aux inquiétudes exprimées à l'assemblée publique, Hive a aussi prélevé des échantillons par frottis de suies dans plusieurs sites de la promenade Amiens.

Les mesures prélevées directement ont été journalisées sur le terrain; on a prélevé des échantillons d'air, qu'on a envoyés au laboratoire pour analyse afin d'en déterminer les concentrations. On a comparé tous les résultats aux lignes de conduite ou aux règlements pertinents établis par le gouvernement.

Tim Moerman présente Steve Schaller, de Hive Engineering, qui donne un aperçu des résultats de ces analyses dans le cadre de cette étude.

Aperçu des résultats

- On a confirmé qu'il y avait des odeurs nauséabondes chaque jour pendant les essais.
- Les COV sont tous inférieurs aux recommandations.
- Rien n'a été détecté dans l'essai d'analyse des eaux usées.
- Lecture directe pour les particules totales en suspension, le SO₂ et les COVT : tous les niveaux sont inférieurs aux recommandations, sauf les COVT.
- Échantillonnage par frottis sur la promenade Amiens et confirmation de la présence de suies.

Dans la consultation de la collectivité du 13 septembre 2023, les résidents ont fait état :

- de particules noires sur la promenade Amiens;
- des niveaux de poussière en suspension;
- des SPFA dans l'atmosphère.

À propos de ce processus, on s'inquiète :

- du moment de l'expertise;
- de la possibilité qu'on ait prévenu les pollueurs potentiels, ce qui masque les problèmes en temps réel;
- des postes de surveillance fixes.

On a consulté les citoyens dans un sondage publié sur le site Web Jasons Moncton et en mettant en service une ligne téléphonique consacrée aux plaintes.

La plupart des plaintes portaient sur les eaux usées et le compost, de même que sur les odeurs de combustion ou de produits chimiques.

Dans les résultats finaux de son étude, l'expert-conseil conclut que :

- l'évaluation de la qualité de l'air n'a pas révélé de danger malgré les fortes odeurs nauséabondes et désagréables;
- la Ville doit continuer d'analyser les sources potentielles à l'origine des odeurs nauséabondes;
- la Ville doit poursuivre les essais au printemps et à l'été 2024;
- des postes de surveillance fixes doivent être aménagés pour évaluer les odeurs nauséabondes dans certains secteurs;
- il faut approfondir l'expertise pour valider les SPFA dans l'atmosphère.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne pour consigne à l'Administration de demander de l'information sur la version à jour du plan d'atténuation des odeurs nauséabondes que Rayan Environmental est en train d'établir et qui sera déposé, d'ici la fin de janvier 2024, auprès du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux;

Qu'il poursuive les discussions avec TransAqua à propos des plaintes constantes sur les odeurs nauséabondes et des nouvelles mesures qui pourraient être adoptées pour enrayer ce problème;

Qu'il entame des discussions avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à propos d'analyses potentielles de qualité de l'air à établir en 2024, conformément à la recommandation d'Hive Engineering;

Qu'il rende compte, au Conseil municipal, des points ci-dessus d'ici la fin du premier trimestre de 2024.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère LeBlanc

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, demande de modifier la motion pour faire état des « odeurs nauséabondes produites par TransAqua ».

L'avocat municipal propose d'adopter la notion suivante, qui tient compte de l'ensemble des modifications proposées; le motionnaire et le comotionnaire sont d'accord avec ces modifications.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne pour consigne à l'Administration de demander de l'information sur la version à jour du plan d'atténuation des odeurs nauséabondes que Rayan Environmental est en train d'établir et qui sera déposé, d'ici la fin de janvier 2024, auprès du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux;

Qu'il poursuive les discussions avec TransAqua à propos des plaintes constantes sur les odeurs nauséabondes et des nouvelles mesures qui pourraient être adoptées pour enrayer ce problème,

comme demander à la Commission des eaux usées du Grand Moncton (TransAqua) de proposer d'autres options à évaluer et dont les coûts pourraient être établis, déplacer les activités exercées à l'extérieur dans une installation ou déplacer les activités dans une zone plus adéquate, à l'écart des propriétés résidentielles;

Qu'il entame des discussions avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à propos d'analyses potentielles de la qualité de l'air à établir en 2024, conformément à la recommandation d'Hive Engineering, ainsi que de toutes les autres zones de la ville où l'on constate des problèmes d'odeur qui sont du ressort du Ministère;

Qu'il rende compte, au Conseil municipal, des points ci-dessus d'ici la fin du premier trimestre de 2024.

Le motionnaire et le comotionnaire sont d'accord avec les modifications à apporter à la motion originale proposée par l'avocat municipal.

Daniel Bourgeois dépose une motion pour en fractionner le texte en quatre parties.

Motion : Que le Conseil municipal fractionne la motion précédente en quatre parties.

Proposée par le conseiller Bourgeois

Personne n'appuie la motion de fractionnement. Cette motion est donc rejetée.

MOTION ADOPTÉE

Contre :
Conseiller Steeves
Conseiller Butler
Conseiller Richard
Maire adjoint Crossman

Le point 12.4 est devancé dans l'ordre du jour.

12.4 **Avis de motion** – Motion visant à éliminer les odeurs nauséabondes produites par l'usine d'aération de TransAqua.

ATTENDU QUE la commission des eaux usées de la région (TransAqua) est propriétaire et exploitant de l'usine d'aération du Parc industriel de Moncton qui émet des odeurs nauséabondes à intervalles réguliers;

ATTENDU QUE les odeurs nauséabondes émises par cette usine proviennent en partie de déchets humains;

ATTENDU QUE les odeurs nauséabondes émises par l'usine influent sur la santé des résidents qui ont des allergies et qui sont sensibles aux odeurs nauséabondes, de même que sur la qualité de vie de nombreux résidents;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Conseil municipal insiste pour que TransAqua construise sur son terrain une installation pour contenir les odeurs et qu'il l'équipe de filtres à air afin d'éliminer des odeurs, ou encore qu'il installe son usine d'aération hors du territoire de la ville.

Proposée par le conseiller Butler
 Appuyée par le conseiller Steeves

10.4 **Le point sur les logements locatifs à court terme**

Ce point a été déposé à l'origine par Charles Léger, conseiller municipal, à la séance publique du Conseil municipal le 1^{er} mai 2023. Le débat a été remis à la séance publique du 17 juillet 2023; le Conseil municipal a alors adopté la motion suivante pour que l'Administration continue ses démarches auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de mettre au point un programme d'enregistrement et de réglementation des logements à louer pour de courtes durées afin de mieux permettre aux municipalités de gérer les logements en location de courte durée dans leur collectivité. On a également proposé de resoumettre ce point au Conseil municipal à sa séance du 18 septembre pour qu'il en débattenne.

En raison d'un retard dans l'information transmise par le gouvernement provincial, ce point a été remis pour débat à la séance publique du 3 octobre 2023 du Conseil municipal. Pendant cette séance, l'Administration a porté à la connaissance du Conseil municipal l'information la plus récente communiquée par le gouvernement provincial : le dossier des activités de location de courte durée a été transféré au ministère du Tourisme, qui a fait appel à un cabinet d'experts-conseils pour réaliser une étude sur les activités de location de courte durée. Le projet, qui devait être achevé en juillet, a toutefois été retardé. Le 12 décembre 2023, le ministère du Tourisme a fait savoir à l'Administration qu'il était en train de finaliser l'étude et d'examiner les

données sur les activités de location de courte durée et qu'il espérait avoir un complément d'information à donner en janvier 2024. L'Administration poursuivra ses démarches dans cet important dossier.

Charles Léger, conseiller municipal, a reçu de l'information sur l'entreprise « Host Compliance », à laquelle font appel certaines municipalités pour surveiller les activités de location de courte durée; il souhaiterait que l'Administration communique avec cette entreprise et se renseigne sur les services qu'elle offre, pour en rendre compte au Conseil municipal à sa première séance de février.

11.

LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 **Arrêté** concernant la fermeture de routes dans la ville de Moncton, soit l'arrêté T-221.4 – **Première lecture**

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté T-221.4.

- 11.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant l'approbation du budget de Downtown Moncton Centre-ville Inc. et l'établissement d'une contribution spéciale pour la Zone d'amélioration des affaires de la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1002.23 – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que la greffière procède à la deuxième lecture de l'arrêté A-1002.23.

Proposée par la conseillère LeBlanc
Appuyée par le maire adjoint Crossman

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté A-1002.23.

Motion : Que l'Arrêté relatif aux arrêtés de la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1002.23, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le maire adjoint Crossman

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté A-1002.23.

12.

NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

- 12.1 Retrait de la réserve générale d'exploitation pour financer le déficit de 2023 du Fonds général d'exploitation

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le Fonds de la réserve générale d'exploitation;

ATTENDU QUE ladite loi exige que les sommes prélevées dans le Fonds de la réserve générale d'exploitation soient autorisées par résolution;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de prélever, dans le Fonds de la réserve générale d'exploitation, la somme de 1 200 000 \$ à verser dans le Fonds général d'exploitation;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le prélèvement, dans le Fonds de la réserve générale d'exploitation, de la somme de 1 200 000 \$ à verser dans le Fonds général d'exploitation.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Leblanc

MOTION ADOPTÉE

- 12.2 Dépôt dans le Fonds de la réserve générale d'immobilisations pour les redevances d'aménagement

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le Fonds de la réserve générale d'immobilisations;

ATTENDU QUE ladite loi exige que les dépôts effectués dans le Fonds de la réserve générale d'immobilisations soient autorisés par résolution;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le Fonds de la réserve générale d'immobilisations, la somme de 1 669 464,94 \$ à prélever dans le Fonds général d'exploitation;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt, dans le Fonds de la réserve générale d'immobilisations, de la somme de 1 669 464,93 \$ à prélever dans le Fonds général d'exploitation.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

- 12.3 Dépôt du surplus de 2023 de la réserve d'exploitation des services publics dans la réserve d'immobilisations des services publics

ATTENDU QUE le paragraphe 117(7) de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick habilite le Conseil municipal à créer le Fonds de la réserve des infrastructures des services publics;

ATTENDU QUE ladite loi oblige à autoriser par résolution les dépôts à effectuer dans le Fonds de la réserve des infrastructures des services publics;

ATTENDU QUE la trésorière municipale recommande de déposer, dans le Fonds de la réserve des infrastructures des services publics, la somme de 500 000 \$ à prélever dans le Fonds de la réserve d'exploitation des services publics;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt, dans le Fonds de la réserve des infrastructures des services publics, la somme de 500 000 \$ à prélever dans le Fonds de la réserve d'exploitation des services publics.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

- 12.5 **Avis de motion** – Motion relative à la transformation de logements ségrégués provinciaux sur le territoire de la Ville de Moncton

ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick est actuellement propriétaire et exploitant de sept logements ségrégués sur le territoire de la Ville de Moncton, à savoir le cercle Auburn et les logements de la rue Lewis, de l'avenue Katherine, de l'avenue McKenzie, de l'avenue Beechwood, de la promenade Echo et de la promenade Palisade;

ATTENDU QUE ces logements ségrégués sont des formes archaïques de logements sociaux abordables et qu'ils ont été remplacés par un modèle d'aménagement de logements intégrés et polyvalents, afin d'offrir un mode de vie intégré aux parents et à leurs enfants qui vivent de l'aide sociale;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Moncton a commandé une étude publiée en 2013 pour savoir s'il est viable de transformer le logement de la rue Lewis pour remplacer les logements ségrégués par des logements intégrés et que cette étude de viabilité a permis d'accomplir des progrès sur cette voie;

ATTENDU QUE 10 ans plus tard, les sept logements ségrégués existent toujours à Moncton, ce qui empêche de nombreux parents et enfants de profiter d'un mode de vie parfaitement inclusif dans cette ville;

ATTENDU QUE la viabilité du projet pilote a été mise en veilleuse jusqu'à ce que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial lancent des initiatives de construction de logements, ce qu'ils ont tous deux fait en 2023;

ET ATTENDU QUE d'autres changements se sont produits depuis 2013, à savoir la crise du logement abordable et la réduction du déficit provincial, ce qui viabilise le projet pilote;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Conseil municipal de Moncton mette sur pied, avec le ministère du Développement social, un comité pour mettre à jour l'étude de viabilité du projet pilote de la rue Lewis et, si ce projet est viable, pour établir un plan conjoint d'ici la fin de 2024 afin de transformer les sept logements ségrégués de la Ville en sept logements intégrés d'ici la fin de 2034, en commençant par le logement de la rue Lewis dans le cadre d'un projet pilote.

Proposée par le conseiller Bourgeois
Appuyée par le conseiller Butler

13.

NOMINATIONS À DES COMITÉS

Motion : Que les nominations suivantes soient approuvées :

Direction de l'aéroport international du Grand Moncton

- Jim Locker

Proposée par le conseiller Steeves

Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE
DU SOUTIEN LÉGISLATIF

/ 18 h 24

/ko